

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 26 JUIN 2020

Convocation du 19 juin 2020

Sous la présidence de Mr RANDJIA Michel

Présents : M. RANDJIA, Mme LIMON, Mme MAROSE, M. GENEST, M. PILLE, M. CAILLAUX, Mme DIEU, M. FOURNIER, M. LENGLET E.

Excusés : M. LENGLET B. qui donne pouvoir à M. RANDJIA  
Mme DUCHATEAU qui donne pouvoir à M. GENEST  
M. FOURNIER qui donne pouvoir à Mme LIMON

Mme Marjorie DIEU est désignée secrétaire de séance

La séance débute à 17h30.

### I/ Vote du Budget Primitif 2020

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020, respectant le principe d'équilibre des crédits entre le volet dépenses et le volet recettes des sections de fonctionnement et d'investissement:

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	293 066 €
Recettes	293 066 €
<b>Investissement</b>	
Dépenses	149 470 €
Recettes	149 470 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2020.

### II/ Proposition de membres pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

M. le Maire explique que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. À cet effet et lors de chaque renouvellement de conseil municipal, l'administration fiscale demande aux communes de proposer 24 contribuables (pour les communes de moins de 2 000 habitants) pour siéger dans la Commission Communale des Impôts Directs qui comporte six commissaires titulaires, six commissaires suppléants et le maire qui est le président de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer la liste des contribuables suivants :

M.	LENGLET	Bernard	MME DUCHATEAU	Martine
M.	SAVREUX	Gilles	M. CAILLAUX	Laurent
M.	SAVREUX	Claude	M. CERGNUL	Baptiste
MME	MAROSE	Patricia	MME DIEU	Marjorie
M.	REVAUX	Philippe	M. CHENAUD	Aubert
MME	HEYSEN	Florence	M. CRETEL	Nicolas
MME	RANDJIA	Marie-Pierre	MME LIMON	Jennifer
M.	KLISZ	Frédéric	M. PILLE	Jacky
M.	FRERE	Dominique	MME NUNCQ	Christelle
M.	GENEST	Dominique	M. WULLAERT	Claude
M.	LABREUIL	Joël	M. GIORGIUTTI	David
M.	LENGLET	Etienne	M. SOUDEK	Daniel

Les services de la DGFIP choisiront les membres de la CCID dans la liste susnommée.

### III/ Vote des subventions aux associations 2020

M. le Maire demande aux conseillers s'il est possible d'ajouter le vote des subventions pour l'année 2020 à l'ordre du jour de la présente séance. Les conseillers acceptent à l'unanimité.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer le montant des subventions qui vont être attribuées pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

-	COMITE DES FETES	2 600€
-	ADAPEI	160€
-	ADMR CORBIE	200€
-	SOCIETE DE CHASSE	160€
-	COLLEGE ST EXUPERY	120€
-	RESTAURANT DU CŒUR	250€

### IV/ Questions diverses

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la visite qui a eu lieu au Belvédère de Frise en compagnie notamment de M. Frédéric Leturque, Maire d'Arras et Conseiller Régional, qui a témoigné de l'intérêt et de la beauté du site.

M. le Maire expose qu'il sera nécessaire à court terme de déterminer les conditions pour la présence d'un garde sur les étangs de Frise. Une réflexion va être menée avec le Conservatoires d'Espaces Naturels de Picardie.

Au sujet des étangs et à propos de la période de confinement, M. le Maire indique qu'il va examiner les dispositifs qui permettraient une indemnisation sous forme d'une remise pour les locataires. Le principe est posé que si l'Etat indemnise la commune, alors la commune procédera à un reversement en conséquence et au niveau du montant de l'indemnité perçue.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'est pas encore définie mais devrait être programmée en septembre (*suite au décret du 29 juin définissant les conditions d'élection des*

*délégués pour les élections sénatoriales, la réunion du 10 juillet a été programmée pour ce seul objet).*

Mme Patricia MAROSE constate que des haies situées en limite de propriété débordent sur la voie publique. Elle demande s'il est du ressort du propriétaire d'intervenir. M. le Maire répond que les administrés concernés seront invités à effectuer une taille de leurs haies.

M. le Maire évoque également le non respect du droit de l'urbanisme et du recours aux autorisations qui a pu être constaté sur le territoire de la commune. Il informe le Conseil Municipal que des rappels, suivis éventuellement d'actions, seront émis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le Maire,

Michel RANDJIA